



Le P'tit Bellachon

Bulletin municipal septembre 2026

Mot du Maire

“

Résilience :

nom féminin

Capacité d'un individu, d'un groupe ou d'un système à surmonter un traumatisme, une épreuve difficile ou une perturbation et à se reconstruire ou s'adapter durablement

”

Les mois d'été et de printemps que nous venons de vivre illustrent parfaitement cette définition de la résilience. Individuellement, les épreuves que notre organisme et notre santé ont dû endurer, collectivement la sécheresse et les incendies auxquels nous avons dû faire face témoignent d'une réalité qui nous a percuté violemment cette année et ce n'est sans doute qu'un début.

Plus que jamais « l'urgence climatique » s'impose dans notre vision d'un avenir commun à Bellac.

Plus que jamais, la notion de « résilience communale » devient une évidence et doit infléchir l'ordre des priorités : rénovation énergétique des bâtiments scolaires, décarbonation de nos usages énergétiques, sobriété et utilisation vertueuse de l'eau, végétalisation de l'espace public, vigilance autour des propositions architecturales...

Nos enfants doivent disposer dans des délais raisonnables de locaux où

l'enseignement redevienne possible lors de fortes chaleurs, nos aînés d'espaces climatisés qui leur permettent de supporter les pics caniculaires, pour tous ne plus hésiter à assister à un spectacle de crainte de ne pouvoir supporter l'inconfort d'une température excessive.

La résilience passe aussi par les initiatives de celles et ceux qui nous ont rendu l'été plus agréable, spectacles divertissants en plein air, animations conviviales en ville, rafraichissantes le long du Vincou, nous les en remercions.

Je souhaite enfin que les mots d'urgence climatique prennent tout leur sens, que les pouvoirs publics continuent non seulement à nous soutenir et nous accompagner dans les démarches vertueuses que nous allons engager, mais aussi que l'inflation normative qui plombe nos dossiers devienne déflation et que la réalisation d'un projet résilient ne se compte plus en années mais en mois.



Pierre Autef

Maire de Bellac

Rentrée Scolaire



Dessin de Mme Françoise Le Bras

Les infos à retenir

Jolibois : 61 élèves

Rochettes : 131 élèves

7 enfants inscrits au Pédibus

Sécurité des enfants renforcée et stationnement facilité

Economie de 17.000€

À l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, les effectifs des écoles de la commune s'établissent comme suit :

- **École maternelle Jolibois : 61 élèves**, soit 14 élèves de moins que l'année scolaire précédente.
- **École élémentaire Les Rochettes : 131 élèves**, soit 11 élèves de moins que l'année scolaire précédente.

Au total, **192 élèves** ont fait leur rentrée dans les deux établissements, soit une **diminution de 25 élèves** par rapport à l'année précédente.

Mise en place du Pédibus

Depuis le 1^{er} septembre et dans le but de remplacer un bus qui coûte 17.000€ par an pour seulement 10 élèves, un service de Pédibus est mis en place afin d'accompagner les enfants à l'école à pied, dans un cadre sécurisé.

Depuis cette première rentrée, 7 enfants bénéficient de ce dispositif, encadrés par 2 agents municipaux.

Une nouvelle organisation pour les entrées et sorties de l'école des Rochettes

Afin de rendre les déplacements des enfants et des familles plus sûrs et plus fluides au quotidien, les familles déposent et récupèrent leur(s) enfant(s) côté restaurant scolaire.

Afin d'accompagner cette évolution, les services techniques procèdent à la réfection des marquages au sol ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle signalétique indiquant l'entrée de l'école et un passage piéton.

Cette nouvelle organisation répond à un **double objectif : renforcer la sécurité des enfants et faciliter le stationnement des familles aux abords de l'école.**

L'entrée principale de l'école est désormais réservée aux cars, taxis, au Pédibus ainsi qu'aux enfants fréquentant la garderie.

Stationnement – Rétablissement d'une zone bleue en centre-ville

Les infos à retenir

Zone bleue : Rue du Coq, Thiers, Place de la Fontaine et du Palais

Zone de rencontre : étendue Rue Thiers, Place du Palais

Disque stationnement obligatoire

Règles opérationnelles dès le 15 septembre

Durée de stationnement : 1h en zone bleue ; 15 mn sur les arrêts minute

Amende possible : 35€

Le **stationnement en zone bleue** s'étend le long des rues du Coq, Thiers, de la Place de la Fontaine et de la Place du Palais. Pour autant, les consignes de stationnement ne sont plus respectées par les usagers depuis quelques années. Le **rétablissement des consignes** de stationnement a pour objet de **contribuer à conserver les commerces de proximité en centre-ville** tout en garantissant leur accès aux usagers et notamment aux utilisateurs de véhicules.

Les commerçants et les restaurateurs ont été associés à cette démarche qui prévoit des règles simplifiées en zone bleue et un maintien des arrêts minute.

Une zone de rencontre, à quoi ça sert ?

C'est une section de voie limitée à 20 km/h en centre-ville qui est affectée à la circulation de tous les usagers.

Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et sont prioritaires sur les véhicules. Autre particularité, la chaussée est à double sens pour certains usagers : cyclistes, cyclomobiles légers et trottinettes électriques, overboard.

La zone de rencontre de la rue du Coq a été étendue à la rue Thiers et à la Place du Palais.

Depuis la mi-juillet, la Police Municipale informe les usagers des évolutions prochaines des règles de stationnement qui sont opérationnelles depuis le 15 septembre. Le marquage au sol sera réalisé prochainement par les services techniques.

De la courtoisie dans nos relations sociales est le garant du bien vivre ensemble. Aussi, lorsque nous garons nos véhicules pendant plusieurs jours sur la voie publique, gardons à l'esprit de permettre aux usagers un accès facile aux commerces de notre commune.

Quelle est la durée de stationnement autorisée en zone bleue ?

Stationnement **gratuit** et **limité à 1h** à compter de l'heure d'arrivée du véhicule, de 9h à 18h, du lundi au samedi, sauf les jours fériés.

Quelle est la durée de stationnement autorisée sur les arrêts minute ?

Stationnement **gratuit** et **limité à 15 mn** à compter de l'heure d'arrivée du véhicule, de 9h à 18h, tous les jours.

Est-il possible de stationner devant son garage ?

NON, que l'on soit propriétaire ou non. (article R.417-10 du code de la route)

Quelles sont les sanctions en cas de non-respect ?

L'absence de disque ou le dépassement de la durée autorisée peut entraîner une amende de 35€.

Où se procurer un disque ?

Grandes surfaces, magasins discount, bureaux de tabac, magasins qui vendent des articles automobiles...



Réunion publique

L'équipe municipale vous convie
à une **réunion publique** le



**Mardi 13 octobre à 19h
au CCM des Rochettes**

Après 6 mois de mandature, nous souhaitons vous rencontrer pour
parler réalisations et projets.

Dossiers d'actualité

En attendant la **Réunion Publique du mardi 13 octobre prochain à 19h** (voir encadré en page précédente), nous souhaitons vous informer d'un certain nombre de dossiers d'actualité :

- La réalisation du réseau de chaleur se poursuit : le permis de construire de la chaudière est, à ce jour, prêt à être déposé, sur une parcelle localisée à proximité du gymnase Jolibois.
- Notre travail concerne également l'implantation d'un cinéma Rue du Coq et Rue Lamartine. Une prochaine réunion de travail intégrant les différents protagonistes (Ville de Bellac, Architecte, Bâtiments de France, Centre National du Cinéma, Association Bellac Loisirs & Culture, Conseil Départemental) se tiendra à la Sous-Préfecture très prochainement.

- Enfin, le remplacement de la Passerelle Garceau entre dans une phase plus opérationnelle avec le choix technique de dimensionnement de l'ouvrage et des travaux prévus l'été prochain, en période d'été.

La réalisation de la future piscine intercommunale se concrétise et les choix techniques (piscine fermée, piscine nordique) s'ouvrent.

Le passage des PAV au porte-à-porte mobilise la réflexion et nous espérons une concrétisation dans les prochains mois.

N'oubliez pas que nous sommes les garants de la bonne utilisation de l'argent public et que nous veillons à ce que ces réalisations n'impactent pas la fiscalité future.

Mot de l'opposition

Préserver aujourd'hui ce qui appartient à toutes et tous

Les fortes chaleurs et le manque d'eau de cet été préfigurent les conditions auxquelles nous devons nous adapter. D'ici 2050, la Haute-Vienne pourrait connaître une baisse de 12 % des précipitations estivales et une hausse de 2,4 °C des températures. Il faut agir maintenant pour renforcer la résilience de Bellac.

L'eau doit être notre priorité. Bien commun, elle ne doit pas être considérée comme une marchandise. Économies d'eau, récupération des eaux pluviales, suivi de la qualité, tarification plus juste : des solutions concrètes existent. Puisque sa gestion relève du SDEP, nous demandons que la commune porte une étude transparente sur les conditions d'un retour à une gestion publique de l'eau, afin que élus et citoyens puissent décider en connaissance de cause. La récupération d'eau par les habitants et l'adaptation de l'arrosage des espaces publics doivent aussi être encouragées.

Il faut également préparer Bellac aux fortes chaleurs :

préserver les arbres, planter, végétaliser, désimperméabiliser les sols, multiplier les espaces ombragés et créer des refuges publics de fraîcheur, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les plus fragiles.

Logements et écoles doivent eux aussi s'adapter : isolation, végétalisation et rafraîchissement sont désormais des enjeux de santé publique.

Enfin, cette transition peut renforcer une véritable dynamique locale : énergie, réduction et réemploi des déchets, mobilités, accès aux soins, vie associative et valorisation de notre patrimoine. Faisons de notre territoire un espace de solidarités, d'initiatives et d'avenir.

La qualité de l'air et des sols, l'eau, l'assainissement et les nuisances doivent faire l'objet de mesures et d'informations accessibles à toutes et tous.

Préserver l'eau, un cadre de vie respirable, un habitat digne et une ville vivable demain : c'est maintenant qu'il faut s'y préparer.

INFOS PRATIQUES

Restez informés de l'actualité de BELLAC

La commune dispose de plusieurs canaux de communication numérique



www.bellac.fr

Panneau Pocket

Bellac

Ville de Bellac

@mairie_bellac



MOUSTIQUE TIGRE : ADOPTONS LES BONS GESTES

Quelques minutes chaque semaine suffisent pour réduire efficacement sa présence et contribuer à la protection de tous contre les maladies qu'il peut transmettre, comme la dengue, le chikungunya ou le Zika.

Pour limiter sa prolifération, chacun peut agir simplement en supprimant les eaux stagnantes où il pond ses œufs : vider les coupelles sous les pots de fleurs, ranger les arrosoirs, couvrir les récupérateurs d'eau, nettoyer les gouttières et éliminer tout récipient pouvant retenir l'eau de pluie.

Collecte des encombrants

Bellac nord - 16 Nov.
Bellac sud - 23 Nov.



DON DU SANG

Mercredi 4 novembre
BELLAC
(Centre Culturel)
De 15h à 19h

Pharmacies

Pharmacie de la GARTEMPE
11 Place Girette
Val d'Oire et Gartempe
05 55 68 41 19

Pharmacie N°GUYEN
31 Pl. Charles de Gaulle
Le Dorat
05 55 60 61 32

Pharmacie MAILLET
2 Rue du 7 août 1944
Cieux - 05 55 03 30 33

Pharmacie NOUGIER
5 Pl. Dr Labuze
Nouic - 05 55 03 33 00

Pharmacie CHEVALIER
54 Rue Pierre Merlin - Bellac
05 55 68 75 87

Pharmacie HAZARD
12 Rue Fénelon - Magnac-Laval
05 55 68 52 32

Pharmacie MAUVY
ZAC "Chez Chaud" - Magnac-Laval
05 55 68 51 12

Pharmacie BRUNET
28 Rue du Coq - Bellac
05 55 68 10 52

Pharmacie CANELLAS
2 Rue du Marché Ovin
Val d'Issoire - 05 55 68 32 50

Pharmacie DESVIGNES
20 Av. Hôtel de Ville - Nantiat
05 55 53 42 16

Pharmacie PAILLER
8 Place du Palais - Bellac
05 55 68 15 86

PHARMACIES DE GARDE

3237

(0,35€ TTC la minute, numéro non surtaxé)
Numéro audio accessible 24/24. Autres moyens :
• Internet : 3237.fr
• Pharmacies
• Le Populaire du Centre
• R.M.J (90.1 FM)

Trombinoscope des Elus



Pierre Autef

Maire
1er Vice-Président de la
CChlem
en charge du
Développement
Economique

CC



Pascale Durain

**1ère Adjointe
Santé**
Coordination Equipe
Municipale
Pilotage des Ressources
Humaines

CC



Nicolas Thuaire

2ème Adjoint
Services Techniques
Résilience Communale -
Gestion des Flux
Stratégie & Relations avec la
Population, Usagers,
Partenaires



Martine Régent

3ème Adjointe
Finances



Jean Paul Bonnefous

4ème Adjoint
Développement
Economique
Responsable
Marché & Foire

CC



Annick Terrade

5ème Adjointe
Sport & Coordination
Vie Associative

CC



Anthony Bonafé

6ème Adjoint
Urbanisme, Habitat &
Mobilités

CC



Michèle Dufourneau

7ème Adjointe
Ecoles
& Petite Enfance

CCS



Jean-Luc Gerhardt

8ème Adjoint
Culture



**Marie-Thérèse
Airaud**

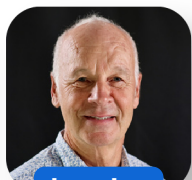
**Conseillère
Municipale**
Déléguee aux
Affaires Sociales

CC



**Véronique
Barriat**

**Conseillère
Municipale**
Déléguee aux
Ecoles



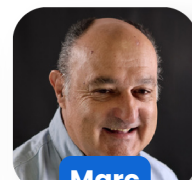
**Jean Luc
Delcayre**

Conseiller Municipal
Délégué au Sport



Sarah Engel

**Conseillère
Municipale**
Déléguee à la
Stratégie de
Communication



**Marc
Germannaud**

Conseiller Municipal
Délégué aux
Services Techniques



**Franck
Gouvernet**

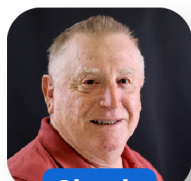
**Conseiller
Municipal**
Délégué au
Commerce & à
l'Artisanat

CC



**Nathalie
Lemaire**

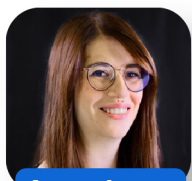
**Conseillère
Municipale Déléguée**
au Tourisme & au
Patrimoine



**Claude
Tricaud**

Conseiller Municipal
Délégué au
Fleurissement
& à la Gestion du
Cimetière

CCS



**Anne-Laure
Dias Correia**

**Conseillère
Municipale**



**Manon
Da Costa**

**Conseillère
Municipale**



**Hugues
de la Salle**

**Conseiller
Municipal**



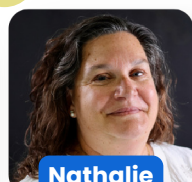
**Pascal
Lamardelle**

Conseiller Municipal



**Sullivan
Lavado**

Conseiller Municipal



**Nathalie
Ressot**

**Conseillère
Municipale**



**Clara
Zagroun**

**Conseillère
Municipale**



**Jean
Pouyet**

**Conseiller
Municipal**
Bellac Solidaire
et Vivante
2ème Conseiller
Délégué à la CChlem
Egalité Homme-
Femme, Politiques
Sociales

CC



**Cécile
Méchenet**

**Conseillère
Municipale**
Bellac Solidaire
et Vivante



**Jean-Yves
Audoux**

**Conseiller
Municipal**
Bellac Solidaire
et Vivante

CC

Conseiller-ère
Communautaire

CCS

Conseiller-ère
Communautaire
Suppléant-e

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Améliorer son logement avec l'OPAH-RU

Votre logement coûte cher à chauffer ou est trop chaud en été ? Vous avez du mal à rentrer dans votre baignoire ? Vous possédez un logement trop dégradé pour l'habiter ou le louer ? Votre façade a besoin d'un coup de jeune ?

Alors l'OPAH-RU est faite pour vous !

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est un dispositif de l'Anah mis en place depuis 2023 à Bellac et au Dorat, et en vigueur jusqu'à mars 2028. Il s'agit d'un outil lié au label Petites Villes de Demain, et qui met en place :

✳ **un accompagnement gratuit des propriétaires et futurs propriétaires par l'association Soliha Limousin** (visite technique, montage des dossiers d'aides...)

✳ **des aides bonifiées en complément des aides de l'Anah suivantes :**

- MaPrimeRénov' « parcours accompagné » – rénovation énergétique : + 4000 €
- MaPrimeAdapt' – Adaptation à la perte d'autonomie : + 2 000 €
- MaPrimeLogementDécent – Habitat dégradé des propriétaires occupants : +20 %
- Loc'Avantages – logement locatif existant à améliorer ou vacant avant travaux : +20 % (+ prime sortie de vacance...)
- **une aide spécifique aux façades** : 40 % de 15 000 € par façade (voir encart)
- Des dispositifs spécifiques pour les immeubles insalubres du **projet de cinéma rue du Coq**



Pour se renseigner :

Soliha Limousin

05 55 10 18 78

contact.hautevienne@soliha.fr

Permanence mensuelle à France Services :
01/10/2026 – 05/11/2026 – 03/12/2026

Exemples :

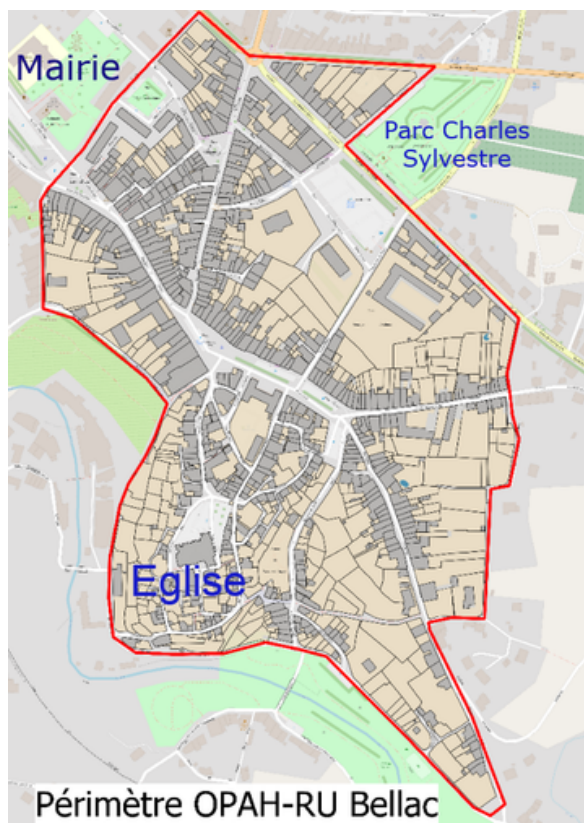
Propriétaire occupant Très Modeste – Logement mal isolé :

- Travaux de rénovation énergétique globale : remplacement fenêtres et portes, isolation intérieure des murs, isolation du toit, pose d'une VMC et d'un poêle à granulés pour 40 000 € HT (42 200 € TTC)
- Aide Anah (MaPrimeRénov') : 32 000 € (80%)
- Aide OPAH-RU (commune + CCHLeM) : 4 000 €
- Aide Département : 1 500 €

Soit 37 500€ d'aides, et un reste à charge de 4 700 €, finançables par exemple avec un Eco prêt à taux 0 % (Eco PTZ)

Logement de 70 m² vacant et très dégradé pour mise en location via Loc'Avantages :

- Travaux d'électricité, plomberie, toiture, isolation des murs et toiture, menuiseries... Pour 70 000 € HT
- Aide Anah (Loc'Avantages) : 24 500 € (35 %)
- Primes « sortie de vacance » (5 000 €) et « sortie de passoire énergétique » (2 000 €)
- Aide OPAH-RU (commune + CCHLeM) : 14 000 € (20%)
- Soit au total 45 500 € d'aides et un reste à charge de 24 500 € HT
- Cumul possible avec le déficit foncier
- Avantage fiscal proportionnel au niveau de loyer appliqué (logement plutôt social)



Et en dehors du périmètre de l'OPAH-RU, je n'ai droit à rien ?

FAUX ! Les aides nationales de l'Anah s'appliquent sur le reste de la commune, tout comme le dispositif départemental du PDH (Programme Départemental de l'Habitat).

Pour tout renseignement, contactez : **Nov'habitat 87**

Le Service Public Départemental de renseignement sur l'amélioration de l'habitat, antenne locale du réseau France Rénov'

- **05 55 14 88 42**
- contact@novhabitat87.fr
- **Permanence mensuelle sur rdv à France Services**



Une aide pour embellir Bellac !

Que votre bâtiment soit une résidence principale ou secondaire, un commerce, une grange... Bénéficiez d'une aide pour améliorer son apparence extérieure et améliorer l'attractivité de Bellac !

La Commune de Bellac et la CCHLeM financent vos travaux à hauteur de 40 % d'un plafond de 15 000 € de travaux, soit 6 000 € par façade visible de la voie publique.

L'idée de l'aide est notamment de compenser le surcoût lié à la préservation du patrimoine : fenêtres en bois à petits carreaux, restauration ou remplacement à l'identique des persiennes anciennes, enduit à la chaux... Tout cela participe à la qualité architecturale de notre ville et à sa qualité de vie !

Un avantage fiscal de la Fondation du Patrimoine peut éventuellement intervenir en complément.

Ces travaux peuvent concerner tous les travaux d'embellissement :

- Ravalement de façade (enduit, joints...)
- Remplacement ou rénovation de menuiseries (fenêtres, volets...)
- Rénovation de toitures et gouttières
- Devanture commerciale

Périmètre concerné : le centre-ville ancien (périmètre de l'OPAH-RU – voir carte)

POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Prenez contact avec l'association : Soliha au
05 55 10 18 78

qui s'occupera des démarches administratives

Rappel : comme pour toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, un dossier de « Déclaration préalable de travaux » est à déposer en mairie (renseignements sur place ou au 05 55 68 10 61). Pour tout bâtiment situé dans le périmètre de protection autour des monuments historiques (Eglise, Pont de la Pierre, et Sous-Préfecture), l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire.

Exemple :

- Coût d'un ravalement de façade + peinture volets anciens : 12 000 €
- Aide : 4 800 €
- Reste à charge : 7 200 € (+ possibilité d'avantage fiscal de la Fondation du Patrimoine)

De nombreuses couleurs d'enduits ou de volets sont autorisées, détaillées dans le nuancier départemental du CAUE87

<https://www.caue87.fr/nuancier-departemental-de-la-haute-vienne/>

